

# LEXIFRANCE

## MAÎTRISER LE RÉGIME D'EXONÉRATION DE PLUS-VALUES DES P.M.E (ARTICLE 151 SEPTIÈMES DU C.G.I.)

Le régime d'exonération de plus-values professionnelles visé à l'article 151 septies du CGI est un dispositif prévu en faveur des petites et moyennes entreprises qui sont soumises à l'IR.

Chacun sait l'avantage considérable, tant au plan fiscal que social, que possède l'entreprise qui en bénéficie.

Ce texte a récemment fait l'objet d'importantes modifications législatives, ce qui a donné l'occasion à l'administration fiscale de repositionner sa doctrine.

Comment y voir clair aujourd'hui ? Comment bénéficier de ce régime ? Comment apprécier chaque condition exigée ? Quelles latitudes avons-nous ? Quelle est la portée de la jurisprudence ?

Cette formation répondra à toutes ces questions et s'attachera à vous révéler les arcanes de ce dispositif ainsi que des stratégies pouvant être avantageusement mises en œuvre pour en bénéficier pleinement.

Au travers d'une approche pluridisciplinaire, ce stage a pour objectifs :

- d'enseigner le traitement fiscal des plus-values professionnelles,
- de faire découvrir, d'une manière exhaustive et dans le détail, toutes les conditions permettant de bénéficier de ce régime d'exonération,
- de mettre en lumière des stratégies visant à se placer dans des conditions optimales,
- de permettre la réalisation de conseils appropriés et notamment anticipatifs.

- **Le champ d'application de l'article 151 septies du CGI**

La frontière avec le régime des plus-values des particuliers  
Les activités concernées et celles exclues  
L'articulation avec l'article 151 septies B du CGI

- **L'analyse isolée des conditions**

La condition liée au régime fiscal  
La condition liée à la notion d'exercice à titre professionnel  
La condition liée à la durée de l'activité  
La condition liée au chiffre d'affaires

- **Combinaisons et stratégies**

Stratégies et schémas d'optimisation  
Stratégies et schémas d'anticipation  
L'articulation avec d'autres régimes d'exonération ou de report d'imposition